

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre de la Transition Energétique
**DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE ET DU
CLIMAT**
1 place Carpeaux - Tour Séquoia
92800 Puteaux

Le 27 janvier 2023

Objet : Demande de Rectification du Permis Exclusif de Recherches de Gîtes Géothermiques dit
« **Pointe Sud-Ouest** »

Madame la Ministre,

Nous, soussignés,

Camille Bonenfant-Jeanneney, de nationalité française, agissant en qualité de Présidente Exécutive de **Storengy SAS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 733 171 878,56 Euros, dont le siège social est 12 rue Raoul Nordling, Bois-Colombes (92270),

et

Mathieu AUXIÈTRE, de nationalité française, agissant en qualité de Président de **TLS Geothermics SAS**, Société par Actions Simplifiée au capital social de 352 000 Euros, dont le siège social est 91 chemin de Gabardie, Toulouse (31200),

avons l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte desdites sociétés, la rectification du permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques dit « **Pointe Sud-Ouest** », conformément au Code minier et aux textes pris pour son application.

Le titre dont la rectification est sollicitée porte sur partie du département de la collectivité territoriale de Martinique. Le permis exclusif de recherches dit **Permis « Pointe Sud-Ouest »** porte sur des **gîtes géothermiques**.

Ce permis sollicité porte sur le territoire compris dans le périmètre délimité par les lignes joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques :

.../...

Tableau des coordonnées
RGAF09UTM20

Sommet	X	Y
A	712247,511	1608020,823
B	712241,964	1601479,288
B à A : trait de côte caribéenne		

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie d'environ 54,1 km² sur la partie terrestre nous saisissons vos services pour cette partie située sur terre.

À des fins d'instruction commune, un dossier similaire a été transmis à la Collectivité Territoriale de la Martinique, en tant qu'autorité compétente pour la partie située en mer.

Documents transmis par voie électronique :

A l'appui de notre demande, nous vous prions de trouver ci-joints les documents numériques suivants, (*lien serveur dans l'email de demande*) :

1. Ce **courrier de Demande de Permis Exclusif de Recherches de Gîtes Géothermiques** ;
2. Des **documents cartographiques** : une carte sur fonds IGN à 1/100000 et une sur fonds IGN à 1/25 000 (plus lisible qu'une carte sur fonds à 1/100 000) sur lesquelles sont précisées les sommets et les limites du permis et les points géographiques servant à le définir, ainsi que les références aux systèmes de coordonnées utilisés.

Nous nous tenons à votre disposition pour fournir toute information complémentaire, et nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Mathieu Auxière
Président
TLS Geothermics SAS



Camille Bonenfant-Jeanneney
Présidente Exécutive
Storengy SAS

Emails-contacts des demandeurs :

mathieu.auxietre@tls-geothermics.com / sandra.moro@storengy.com